

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 12/02/2021

Reçu en préfecture le 12/02/2021

Affiché le

ID : 066-216602128-20210208-04_2021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un et le Huit Février à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 2 février 2021

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie MONTANES, Romain ALBERT, Emma SABATE, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héroïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF.

Absent excusé : Damien CLET donne pouvoir à Guy ROUQUIE

Absents : Emilie COUVEZ, Jean-Michel PONCE

En exercice : 27

Présents : 24

Ayant pris part au vote : 25

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Héroïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.04/2021

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 4 décembre 2020

Monsieur Guy ROUQUIE, adjoint au maire et monsieur Sébastien CABRI, conseiller municipal délégué aux finances, rappellent à l'assemblée, la tenue de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées le 4 décembre 2020.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a examiné, dans sa séance, les dossiers suivants :

- Actualisation de l'attribution de compensation de la ville de Perpignan dans le cadre des services mutualisés avec Perpignan Méditerranée Métropole.
- Actualisation des attributions de compensations sur la base de l'évaluation des charges transférées et la libre révision des attributions de compensation pour les compétences « voirie » et « déchets ».

Ils précisent que la commune de Torreilles était concernée sur la compétence « voirie ».

Monsieur Guy ROUQUIE et monsieur Sébastien CABRI, rappellent que le présent rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées doit, conformément aux dispositions de l'alinéa 7 du IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts :

- Etre notifié aux communes membres qui disposent d'un délai de trois mois à compter de sa notification pour se prononcer à la majorité qualifiée prévue au 1^{er} alinéa du II de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Etre transmis au conseil de communauté de Perpignan Méditerranée Métropole.

Ils proposent d'adopter les propositions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 4 décembre 2020 et les modifications des attributions de compensation pour les communes concernées et la commune de Torreilles, telles que présentées.

.....

Envoyé en préfecture le 12/02/2021

Reçu en préfecture le 12/02/2021

Affiché le

ID : 066-216602128-20210208-04_2021-DE

Proposition de correction des attributions de compensation 2021 :

	AC 2020 HORS CORRECTIONS DECHETS 2020	CLECT du 24/10/2019 SOLDE CONVENTION DE GESTION	CLECT du 04/12/2020		AC 2021 PREVISIONNELLE
			CORRECTIONS FONCTIONNEMENT VOIRIE	ANNUITE VOIRIE	
Total	21 464 892	-2 328	-60 000	-572 359	20 830 205
Baho	-83 591			-4 772	-88 363
Baixas	96 965			-573	96 392
Barcarès (Le)	531 239			-107 597	423 642
Bompas	-179 740		-60 000	-9 432	-249 172
Cabestany	2 366 291			-10 768	2 355 523
Calce	44 580			-4 682	39 898
Canet-en-Roussillon	-325 304			-59 756	-385 060
Canohès	-180 334			-10 641	-190 975
Cases-de-Pène	-21 567			-123	-21 690
Cassagnes	12 643			-539	12 104
Espira-de-l'Agly	373 674			-2 492	371 182
Estagel	90 176			-2 748	87 428
Llupia	11 775			0	11 775
Montner	15 908			-1 892	14 016
Opoul-Périllos	125 732			-693	125 039
Perpignan	14 969 318			-196 470	14 772 848
Peyrestortes	-20 224			-1 527	-21 751
Pézilla-la-Rivière	47 845			-2 304	45 540
Pollestres	47 875			-10 915	36 960
Ponteilla	-136 217			-5 024	-141 241
Rivesaltes	2 164 229			-5 856	2 158 373
Saint-Estève	1 059 798			-29 484	1 030 314
Saint-Félicien-d'Avall	128 192			0	128 192
Saint-Hippolyte	58 682			-4 384	54 298
Saint-Laurent-de-la-Salanque	-810 420			-25 989	-836 409
Saint-Nazaire	93 417			-5 094	88 323
Sainte-Marie la Mer	-257 276			-8 565	-265 841
Saleilles	-31 777	-2 328		0	-34 105
Soler (Le)	529 215			-7 967	521 248
Tautavel	196 715			-5 828	190 887
Torreilles	450 105			-11 988	438 117
Toulouges	63 842			-4 900	58 942
Villelongue-de-la-Salanque	-69 715			-8 577	-78 292
Villeneuve-de-la-Raho	-35 988			-19 128	-55 096
Villeneuve-la-Rivière	-103 075			-1 362	-104 437
Vingrau	241 884			-289	241 595

Le conseil municipal, Ouï l'exposé de monsieur Guy ROUQUIE, adjoint au maire,
et de monsieur Sébastien CABRI, adjoint délégué aux finances,
après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les propositions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 4 décembre 2020 et les montants des attributions de compensation ainsi modifiés.
- AUTORISE monsieur le maire à signer la convention et tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du : 12 FEV. 2021

et publication du : 12 FEV. 2021

Le maire,

Dr Marc MEDINA

